

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1692 - page 3155

91 - Essonne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau.

SOCIETE MUSICALE D'ARPAJON (SMA).

Objet : l'enseignement, la pratique de la musique amateur ; toutes ces activités interdisent toutes discussions d'ordre politique, philosophique ou religieux ; pour défendre le but de l'association, le bureau prévu article 10 ci-dessous, pourra désigner un de ses membres pour agir en justice devant les juridictions judiciaires ou administratives par délibération spéciale produite en quatre exemplaires ; le bureau pourra désigner un conseil pour assister le membre du bureau désigné, tous deux devront être porteurs d'un original des présents et de la délibération spéciale du bureau les désignant.

Siège social : Mairie d'Arpajon, 70, rue Grande Rue, 91290 Arpajon .

Site internet : harmonie-arpajon.com.

Date de la déclaration : 25 mai 2015.